



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-16553>

Département(s) de publication : **93, 92, 91, 94, 95, 75, 77**

Annonce n° **25-16553**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Saint-denis

Correspondant : M. Service Commande Publique Le Maire

Adresse : 2 place victor hugo BP 269, 93205 Saint-denis cédex 01

Coordonnées :

Téléphone : 0149336879

Courriel : Mp_achats@saintdenis.fr

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Accord-cadre pour la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles 2025 et 2026 pour la commune nouvelle de Saint-Denis

Lieu d'exécution et de livraison : Saint Denis, 93200 Saint denis

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à prix mixte décomposé en deux lots : - Lot 1 : Mise à disposition d'une solution de vote électronique et assistance à l'organisation, à la préparation et au déroulement des élections professionnelles de la Commune nouvelle de Saint-Denis - Lot 2 : Expertise indépendante Le lot 1 sera à bons de commande conclu sans minimum et avec un montant maximum de 60 000 euro(s) HT. Le lot 2 sera conclu à prix forfaitaire. L'accord-cadre court à compter de sa date de notification pour une durée globale de 2 ans fermes.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le candidat peut répondre à un seul ou à l'ensemble des lots. Compte tenu de l'indépendance nécessaire afférente à l'expertise indépendante du système de vote électronique, une même entreprise ne pourra pas être titulaire des deux lots. Le lot n°1 sera attribué en premier. Si le soumissionnaire classé premier sur le lot n°2 a déjà été déclaré attributaire du lot n°1, il sera écarté au profit du soumissionnaire classé second.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Modalité essentielles de paiement : Le paiement se réalise via Chorus. Les demandes de paiement sont transmises de manière électronique dans les conditions prévues par les articles L2192-1 et suivants du Code de la commande publique sur le portail Chorus Pro à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/> Les coordonnées nécessaires au dépôt des demandes de paiement sur Chorus Pro, SIRET de l'acheteur, numéro d'engagement ou de commande, code du service émetteur, sont fournies au titulaire par l'acheteur à la notification du contrat. L'utilisation du portail Chorus Pro est exclusive de tout autre mode de transmission et ne concerne que les seules demandes de paiement et leurs annexes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme imposée. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, conformément au code de la commande publique

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : Cf. detail RC

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Lot 1 : Organisation des élections Critère 1- (55 %) - Valeur technique de l'offre appréciée de la manière suivante : 25% sur la qualité de l'organisation, méthode de travail, accompagnement et qualification des équipes dédiées ; 10% sur la sécurité des données ; 10% sur la qualité des infrastructures et serveurs ; 10% sur le respect des réglementations RGPD et CNIL relatives à la protection des données et des opérations de vote par voie électronique. : 55%
- Critère 2- Prix (40%) au regard du total du DQE : 40%
- Critère 3 - Critère environnemental (5%), relatif à la description des mesures mises en oeuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux selon sa stratégie de maîtrise

/réduction de l'empreinte carbone de son activité liée au présent accord-cadre (bilan Carbone éventuel, mode de déplacement et type de véhicules utilisé pour les déplacements, composition du papier utilisé pour la remise des documents sous format papier : 5%

- Lot 2 : Expertise indépendante Critère 1- (55 %) - Valeur technique de l'offre appréciée de la manière suivante : 40% sur la qualité de l'organisation, méthode de travail, et qualification des équipes dédiées ; 10% exemple de documents types de livrables/rapports ; 5% sur les délais de remise des livrables : 55%
- Critère 2- Prix (40%) au regard du total DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) : 40%
- O Critère 3 - Critère environnemental (5%) : Les performances en matière de protection de l'environnement seront jugées au regard de la pertinence des mesures mises en oeuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de l'activité liée au présent accord-cadre (bilan Carbone éventuel, mode de déplacement et type de véhicules utilisé pour les déplacements, composition du papier utilisé pour la remise des documents sous format papier : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 05/03/2025 à 17:00

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
202412230927

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr>

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) 1** - Mise à disposition d'une solution de vote électronique et assistance à l'organisation, à la préparation et au déroulement des élections professionnelles de la Commune nouvelle de Saint-Denis Le lot 1 sera à bons de commande conclu sans minimum et avec un montant maximum de 60 000 euro(s) HT. o Critère 1- (55 %) - Valeur technique de l'offre appréciée de la manière suivante : -25% sur la qualité de l'organisation, méthode de travail, accompagnement et qualification des équipes dédiées ; -10% sur la sécurité des données ; -10% sur la qualité des infrastructures et serveurs ; -10% sur le respect des réglementations RGPD et CNIL relatives à la

protection des données et des opérations de vote par voie électronique. o Critère 2- Prix (40%) au regard du total du DQE o Critère 3 - Critère environnemental (5%), relatif à la description des mesures mises en oeuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux selon sa stratégie de maîtrise /réduction de l'empreinte carbone de son activité liée au présent accord-cadre (bilan Carbone éventuel, mode de déplacement et type de véhicules utilisé pour les déplacements, composition du papier utilisé pour la remise des documents sous format papier ...).

- **Lot(s) 2** - Expertise indépendante ce lot sera conclu à prix forfaitaire. o Critère 1- (55 %) - Valeur technique de l'offre appréciée de la manière suivante : 40% sur la qualité de l'organisation, méthode de travail, et qualification des équipes dédiées ; 10% exemple de documents types de livrables/rapports ; 5% sur les délais de remise des livrables ; o Critère 2- Prix (40%) au regard du total DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) o Critère 3 - Critère environnemental (5%) : Les performances en matière de protection de l'environnement seront jugées au regard de la pertinence des mesures mises en oeuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de l'activité liée au présent accord-cadre (bilan Carbone éventuel, mode de déplacement et type de véhicules utilisé pour les déplacements, composition du papier utilisé pour la remise des documents sous format papier ...).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2025